

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 28 (1930)

Heft: 5

Buchbesprechung

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

seront soumises au Conseil fédéral. Ces propositions seront faites en se basant sur le programme élaboré en 1919, en comptant un apprentissage de quatre ans, y compris un cours de préapprentissage et un cours théorique d'un semestre. A ce sujet le délégué de la Section Suisse orientale annonce que ces propositions provisoires ont reçu l'approbation de sa section sous réserve que les cours théorique et de préapprentissage durent au maximum six mois.

A l'occasion de la discussion sur la formation du personnel auxiliaire, les délégués ouvrent une parenthèse sur le plan d'études des géomètres. Divers délégués prennent la parole; Albrecht en particulier est pour la fusion des écoles pour ingénieurs ruraux et géomètres.

En conclusion, il est voté un ordre du jour, présenté par Allenspach, qui renvoie la question au Comité central pour étude et rapport.

7° *Divers.* Le président Bertschmann parlant de la prochaine assemblée générale fixée primitivement au 4 mai, propose de retarder cette assemblée de 15 jours de façon à laisser plus de temps pour l'impression et l'envoi des projets relatifs à la révision des statuts. Cette proposition est admise et l'on se donne rendez-vous à Neuchâtel le 18 mai prochain.

Comme il n'y a pas de section à Neuchâtel, Messieurs les Ingénieurs ruraux et géomètre cantonal ont bien voulu se charger de l'organisation de l'assemblée. Or ces messieurs tiennent à faire voir leur pays et à prouver qu'à Neuchâtel aussi on sait depuis longtemps ce que c'est qu'un remaniement parcellaire. C'est pourquoi il y aura le samedi après-midi une promenade dans le beau Val-de-Ruz.

Séance levée à 17 heures.

Olten, le 29 mars 1930.

Le secrétaire: *H. Rahm.* (Traduit librement par *L. Nicod.*)

Kleine Mitteilung.

Aufruf an inserierende Firmen.

Es ist eine vornehme Pflicht der Firmen, welche Stellenangebote in der „Schweiz. Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik“ veröffentlichten, daß sie auch auf die nichtpassenden Bewerbungen prompt antworten und den Bewerbern allfällige Beilagen zu den Briefen, wie Zeugnisabschriften, Photographien usw. unfehlbar wieder zurücksenden.

Man denke daran, daß die Bewerber vielfach stellenlos und daher ohne Verdienst sind. Eine sofortige Antwort enthebt den Bewerber aller Zweifel und schafft ihm die Möglichkeit, sich ohne Bedenken anderweitig um Erwerb umzusehen. Die Rücksendung von Beilagen erspart ihm vermeidbare Kosten. Uebt also Rücksicht auf stellenlose Mitmenschen.

Buchbesprechung.

Kobbe, v. Sigismund. Berechnung der Azimute auf dem Erdellipsoid. (Deutsche) Zeitschrift für Vermessungswesen 1930, Heft 7, Seiten 225—229.

Der Verfasser gibt bemerkenswert einfache Formeln zur Berechnung der Azimute zwischen zwei weit voneinander gelegenen Orten aus deren geographischen Koordinaten. Die Formeln erfüllen bis auf wenige Einheiten der 7. Stelle des Logarithmus den Clairaut'schen Satz über die Azimute am Umdrehungsellipsoid.
